

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 14 janvier 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

Est absent :

Monsieur René Guimond, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Séance ordinaire du 10 décembre 2019
 - 4.2 Séance extraordinaire du 10 décembre 2019 (Budget)
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$
6. Dépôt annuel des déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus
7. OMH - Adoption du budget 2020
8. Quote-part 2020 du transport des personnes de la MRC de Bécancour - Volet adapté
9. Demande d'exemption de taxes foncières - Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour
10. Projet de loi #48 concernant la fiscalité agricole
11. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2020 dans notre municipalité
12. Ressources humaines
 - 12.1 Démission - Directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.2 Réorganisation administrative et nomination
 - 12.3 Ouverture d'un poste d'agent(e) de bureau - réceptionniste
13. Rapport des élus
14. Correspondances
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

180-01-20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions sur les sujets suivants :

- Droit de passage dans la piste multifonctionnelle

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

181-01-20

4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 10 décembre 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

182-01-20

4.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2019 (BUDGET)

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 10 décembre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 26 940.14\$ incluant les revenus de perception.

183-01-20

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Décembre 2019

- FOURNISSEURS: 76 442.73\$
- SALAIRES: 22 697.45\$

ADOPTÉE

5.3. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000\$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DÉPASSANT 25 000\$

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, la municipalité doit publier sur son site internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

La liste est également déposée au conseil et sera publiée sur le site internet de la municipalité dans les délais prescrits.

6. DÉPÔT ANNUEL DES DÉCLARATIONS DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), il y a eu dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres suivants du Conseil :

- Monsieur Maurice Grimard, maire
- Monsieur René Guimond, conseiller #1
- Monsieur Dany Boucher, conseiller #2
- Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller #3
- Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère #4
- Monsieur Jason Tousignant, conseiller #5
- Madame Carole Plamondon, conseillère #6

184-01-20

7. OMH - ADOPTION DU BUDGET 2020

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) a été approuvé par la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE ce budget mentionne des revenus de 48 069\$ et des dépenses de 58 251\$ laissant un déficit de 10 182\$ pour l'immeuble Saint-Jacques-de-Parisville;

CONSIDÉRANT QUE le déficit est absorbé par la SHQ à 90%, soit 9 164\$, et par la municipalité de Parisville à 10%, soit 1018\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver le budget 2020 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté.
ADOPTÉE

185-01-20

8. QUOTE-PART 2020 DU TRANSPORT DES PERSONNES DE LA MRC DE BÉCANCOUR - VOLET ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville contribue au Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Volet adapté, et que le renouvellement de 2020 nous est parvenu ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la Municipalité de Parisville contribue au Transport des personnes de la MRC de Bécancour — Volet adapté pour l'année 2020 et acquitte sa quote-part au montant de 2617,11 \$.

ADOPTÉE

186-01-20

9. DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES - ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MRC DE BÉCANCOUR

Madame Marie-Blanche L'Hérault désire éviter toute situation de conflit d'intérêt car elle siège sur le conseil d'administration de l'organisme, elle en avise l'assemblée et elle s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) s'est adressé à la Commission municipale du Québec afin d'être reconnu aux fins d'exemption des taxes foncières en regard de l'immeuble situé au 1255, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.24 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité de Parisville doit transmettre son opinion à la Commission municipale du Québec dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la transmission de l'avis;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour dans sa demande d'exemption de taxes foncières auprès de la Commission municipale du Québec pour l'immeuble situé au 1255, rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Maurice Grimard appelle le vote sur cette proposition :

Les votes étant égaux, Monsieur le maire vote de la proposition.

20h07 Monsieur Jean-François Bienvenue quitte la salle

20h10 Retour de monsieur Jean-François Bienvenue

187-01-20

10. PROJET DE LOI #48 CONCERNANT LA FISCALITÉ AGRICOLE

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la municipalité de Parisville :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires

municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au député de la circonscription de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

188-01-20

11. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricois des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la municipalité de Parisville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 qui se tiendront du 17 au 21 février 2020 et que nous en ferons la promotion sur nos différents médias (site internet, Facebook et panneau lumineux).

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

Les résolutions de ce point sont adoptées en bloc.

189-01-20

12.1. DÉMISSION - DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carine Neault, a remis sa démission, par écrit, le 18 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la démission de Mme Carine Neault qui sera effective en date du 31 janvier 2020.

ADOPTÉE

190-01-20

12.2. RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE ET NOMINATION

CONSIDÉRANT la démission de madame Carine Neault du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité ont été évalués et qu'il y a lieu de modifier la structure organisationnelle actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- De nommer madame Dominique Lapointe à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière. Le tout aux conditions convenues entre madame Lapointe et la municipalité et que cette nomination soit effective en date du 1 février 2020;
- Que madame Lapointe soit habilitée et autorisée à signer tous les documents de toutes les transactions de la municipalité ainsi que les chèques et autres effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Parisville.
- De promouvoir madame Karine Paquet au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;
- De procéder à la création d'un poste d'agent(e) de bureau et réceptionniste.

ADOPTÉE

191-01-20

12.3. OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT(E) DE BUREAU - RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste d'agent(e) de bureau et réceptionniste à pourvoir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil autorise la diffusion de l'offre d'emploi sur tout le territoire de la municipalité, sur le site d'Emploi Québec ainsi que sur les médias sociaux et le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

13. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

14. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance est déposée.

NUL

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et réponds aux questions sur les sujets suivants :

- Exemption de taxes foncières de la Commission municipale du Québec;
- Avancement des travaux pour le nouveau développement et conclusion du rapport de la firme du Grand conseil de la Nation Waban-Aki;
- Information en lien avec le poste d'agent de bureau et réceptionniste.

192-01-20

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h52 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 4 février 2020.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale et
secrétaire-trésorière**